



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15 / 2016 - 2017 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

**Demande de crédit de construction de CHF 1'700'000.-
pour réaliser le projet de réfection de la route de Begnins**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Suite à la votation du crédit d'étude, par votre Conseil, le 21 mars 2017 et conformément au concept général de modération du trafic en traversée du village, la phase d'études du projet a été réalisée.

Le projet a fait l'objet d'une consultation préalable auprès des services cantonaux. Celle-ci a donné lieu à un préavis « positif avec modifications » de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Sur cette base, le projet définitif a été établi. Le dossier a ensuite été mis en soumission pour pouvoir établir le devis général. Puis finalement, il a été soumis à l'enquête publique durant 30 jours.

Le projet arrive maintenant en phase de réalisation, c'est pourquoi le présent crédit de construction est sollicité.

2. Projet

Le projet vise plusieurs objectifs.

1. Entretien du patrimoine routier

Les couches de revêtement en enrobés bitumineux sont largement faïencées. Par endroit, on peut également voir apparaître un orniérage de la chaussée. Une analyse par carottages et sondages a été réalisée ponctuellement sur l'ensemble de la chaussée afin de définir la qualité et la portance de la chaussée actuelle. Cela a permis d'identifier les dégâts et les mesures à prendre pour réaliser ces travaux d'entretien du réseau routier. Les marquages routiers existants nécessitaient également une remise en état.

La superstructure du giratoire de la place Marcel Poncet, ne nécessite pas une purge en profondeur des couches de revêtement. Seul un rabotage et le remplacement de la couche de roulement seront réalisés sur l'ensemble de la surface.

2. Assainissement du bruit routier

Le rapport d'assainissement du bruit routier a mis en évidence un dépassement des valeurs limites sonores, ce qui nécessite la construction d'une paroi antibruit au niveau du chemin du Ruisseau (en coordination avec le Canton) et le remplacement du revêtement de la chaussée par un tapis phono absorbant. Le ralentissement de la vitesse des véhicules contribuera également à la diminution du bruit routier. Le délai d'assainissement échoit en 2018.

Dans le giratoire de la place Marcel Poncet, le revêtement mis en place permettra de mieux répondre aux fortes sollicitations qu'un phono absorbant mais favorisera néanmoins une diminution du bruit routier.

3. Evacuation des eaux pluviales

Le collecteur d'évacuation des eaux de ruissellement de la chaussée est détérioré. Il sera remplacé sur toute la longueur de la chaussée. Les ouvrages de collecte des eaux pluviales (grilles et gueulards) seront remplacés également.

4. Eclairage public

Le rapport de la SEIC du 8.12.2014 a identifié comme vétustes à remplacer, plusieurs mâts d'éclairage de la route de Begnins. De plus, l'ensemble de la route est éclairé par des luminaires standards HP de 150W. Le remplacement de l'ensemble des mâts est nécessaire par mesure de sécurité. Il est prévu un éclairage LED 48W avec possibilité d'abaissement, ce qui permettra des économies d'énergie. L'éclairage permettra de sécuriser également la nouvelle traversée piétonne.

En complément, nous souhaitons remplacer les 8 mâts « anciens modèles » à la route de l'Etraz ce qui permettra d'harmoniser l'éclairage sur les deux routes cantonales en entrée de localité.

5. Sécurité des piétons

Le trottoir côté Poste du bas de la route de Begnins, entre le giratoire de la place Marcel Poncet et le chemin du Petit-Pont, réalisé à l'époque au niveau de la chaussée, permet à peine le croisement de deux piétons et n'est pas rassurant pour les usagers du fait du manque d'une bordure les séparant du trafic automobile. Le projet prévoit d'améliorer cette situation en élargissant le trottoir et en abaissant le niveau de la chaussée pour recréer une dénivellation au trottoir avec comme corolaire l'encouragement de la mobilité douce.

L'élargissement du trottoir permettra un meilleur confort et une plus grande sécurité pour les piétons sur ce tronçon. Il permettra de mettre en valeur ce cheminement piéton faisant partie de deux itinéraires piétons portés à l'inventaire cantonal. (Sentier des Toblerones et Chemin du panorama Alpin).

D'autre part, depuis le giratoire Marcel Poncet, sur l'ensemble de la route, il n'y a pas de passage-piétons, ce qui oblige les piétons à prendre des risques pour traverser la route cantonale s'ils veulent éviter un détour de plusieurs centaines de mètres suivant les cas. Le projet remédiera à cette situation grâce à une traversée piétonne qui sera réalisée au droit des chemins des Vignes et du Petit-Pont.

6. Modération de la vitesse des véhicules

Le radar mis en place en mai 2016 a relevé que près de 50 % des véhicules, que ce soit à la montée ou à la descente, dépassaient la vitesse autorisée. A titre de comparaison, à la route de Gland, sens entrant dans le village, le pourcentage de dépassement de la vitesse autorisée a passé de 30 % à 2 % avec les mesures de modération. Les mesures projetées permettront de sensibiliser l'automobiliste à l'espace dans lequel il se trouve et permettront ainsi de diminuer la vitesse.

7. Sécurisation des carrefours

Les débouchés du chemin du Petit-Pont et du chemin du Ruisseau sur la RC sont particulièrement dangereux du fait de la vitesse excessive de certains véhicules (pointe de 90 km/h relevée) et du manque de visibilité. Ces deux carrefours seront sécurisés par des mesures géométriques appropriées ralentissant les véhicules et permettant aux véhicules s'engageant sur la route cantonale d'avoir un plus grand dégagement et ainsi améliorer la visibilité.

3. Acquisition de terrains

Le projet implique des emprises sur les parcelles privées numéro 106, 114 et 130. Les emprises sur les parcelles 106 et 130 feront l'objet d'un transfert au domaine public selon accord avec les propriétaires. L'emprise sur la parcelle viticole no 106 d'environ 310 m² sera compensée par un détachement d'une surface équivalente de vignes de la parcelle no 114, propriété de la Commune, qui sera cédée au propriétaire de la parcelle 106.

4. Coûts

Pour déterminer le coût des travaux de la façon la plus précise possible, un appel d'offres public a été établi par le bureau Mosini et Caviezel SA.

Cinq entreprises ont répondu dans le délai imparti. L'analyse des offres sur la base de multiples critères, conformément à la loi sur les marchés publics, a classé au 1^{er} rang l'entreprise Perrin Frères SA qui a également présenté le devis le moins élevé. A l'analyse des prix proposés nous constatons que la concurrence a bien joué, ce qui a entraîné une diminution d'environ 15% du devis général estimatif qui était basé sur les prix moyens du marché.

Le devis général pour cet objet se détaille comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	1'380'000.00
Appareillage éclairage public	CHF	100'000.00
Marquage et signalisation	CHF	45'000.00
Appareillage sanitaire, plantations et contrôles par camera	CHF	55'000.00
Honoraires d'ingénieurs (exécution et direction des travaux)	CHF	85'000.00
Honoraires de géomètres et notaires	CHF	35'000.00
Total du coût des travaux TTC	CHF	1'700'000.00

6. Planning intentionnel

20 juin 2017	Vote du crédit de construction
En cas de vote du crédit :	
Juillet 2017	Adjudication des travaux
Août 2017	Début des travaux
Mi-décembre 2017	Fin des travaux de génie-civil
Été 2018	Travaux de finitions / pose du tapis phono absorbant

7. Mécanisme de financement

La nature des travaux envisagés nous permet d'imputer une partie de la dépense dans le compte de fonctionnement. Ceci permet une ristourne via la péréquation, plus précisément par le truchement des dépenses thématiques au poste « routes et infrastructures ».

Avec ce mécanisme financier, nous pouvons assumer le financement par la trésorerie courante tout en tenant compte de notre besoin en liquidités avant le retour via le système péréquatif.

8. Financement

Le financement est prévu de la façon suivante :

Compte de fonctionnement / Entretien-dépense thématique	CHF	1'205'000.-
Compte de fonctionnement	CHF	40'000.-
Investissements	CHF	455'000.-

Afin d'optimiser le retour du Canton au titre des dépenses thématiques, le poste génie civil, marquage et les honoraires y relatifs est mis à charge du compte de fonctionnement. Une récupération des dépenses est alors envisageable.

Sur le plan comptable, l'incidence est la suivante :

Dépense supplémentaire sur le budget 2017	CHF	1'245'000.-
<i>Financement par le fonds de réserve pour travaux 9282</i>	<i>CHF</i>	<i>1'000'000.-</i>
<i>Frais de fonctionnement</i>	<i>CHF</i>	<i>245'000.-</i>

Les investissements se répartissent ainsi:	CHF	455'000.-
<i>Financement par le fonds d'entretien du réseau de distribution d'eau 9280</i>	<i>CHF</i>	<i>50'000.-</i>
<i>Financement par le fonds d'évacuation et d'épuration des eaux 9280.4</i>	<i>CHF</i>	<i>125'000.-</i>
<i>Financement par compte de préavis</i>	<i>CHF</i>	<i>280'000.-</i>

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 15 / 2016 – 2017 relatif à la demande de crédit de construction de CHF 1'700'000.- pour réaliser le projet de la route de Begnins
- ouï le rapport de la Commission des routes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation du projet de réfection de la route de Begnins tenant compte de l'assainissement du bruit routier et de la modération de la circulation souhaitée
- de lui accorder le crédit nécessaire de CHF 1'700'000.- pour financer ces travaux d'entretien
- d'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante ou si nécessaire en tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché
- d'autoriser la Municipalité à dépenser en 2017 :
 - sur le compte 430 routes CHF 1'245'000.- de plus que prévu au budget
 - sur le compte 460 évacuation des eaux CHF 125'000.- de plus que prévu au budget
 - sur le compte 810 distribution de l'eau CHF 50'000.- de plus que prévu au budget
 - en investissement CHF 280'000.-
- d'accepter que cette dépense complémentaire soit compensée :
 - par une reprise de CHF 1'000'000.- sur le fonds de réserve pour travaux 9282
 - par une reprise de CHF 50'000.- sur le fonds d'extension et d'entretien du réseau de distribution d'eau 9280
 - par une reprise de CHF 125'000.- sur le fonds d'évacuation et d'épuration des eaux 9280.4
- d'amortir l'investissement de CHF 280'000.- sur une durée de 20 ans.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Routes, Municipal responsable : Jean Sommer

Annexe : plan du projet de réfection de la route de Begnins.